

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT.

11 conseillers présents:

Vincent BALLOT, Laurence BOUCHASSON, Judith BUGNET, J-Louis FASSET, Alexandra FERREIRA, Bernard MORCHE, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jérémy RONDOT, Bénédicte THIELLEY, Pierre ZANGIACOMI.

Pouvoirs :

Bernard GIRARD pour Vincent BALLOT,
Catherine GUITON-MARIN pour Michaël RIETMANN,
Bernadette MADIOT pour Judith BUGNET.

Absent :

MORLAND Mélanie.

Secrétaire de séance : MORCHE Bernard.

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu du 03 mai 2016 ;
- Contrat de séance de cinéma en plein air gratuite du 10 août 2016 dans le cadre des animations estivales de la Ville ;
- Bilan de la saison de cinéma 2015-2016 (septembre à juin) et décision de reconduction ou non pour la saison 2016-2017 ;
- Personnel communal : recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Décision sur le projet de périmètre de la communauté de communes du Val Marnaysien ;
- CCAS : élection de deux nouveaux membres au sein des élus au conseil d'administration ;
- Adhésion à l'appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté » ;
- SIED 70 : aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, optimisation de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication aux abords du terrain de football (B5257) ;
- Questions diverses ;

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque particulière n'a été faite.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une recommandation dans le règlement de l'Eau.

Aucune objection n'est faite.

I – Contrat de séance de cinéma en plein air gratuite du 10 août 2016 dans le cadre des animations estivales de la Ville

Pierre ZANGIACOMI propose de reconduire comme l'an dernier une projection en plein air aux abords du camping, avec le film :

« Le petit Prince » de Mark OSBORNE, Avec Clara Poincaré, André Dussollier, Florence Foresti. Film d'Animation.

La séance est gratuite, les frais étant pris en charge par la commune : 1481,75€ avec l'assurance annulation. Pour permettre la validation de la réservation le versement d'un acompte est exigé, il s'élève à 474.75 €TTC.

100 entrées ont été comptabilisées l'an passé.

Prise de courant à envisager avec les responsables du Camping.

Approuvée à l'unanimité

II – Bilan de la saison de cinéma 2015-2016 (septembre à juin) et décision de reconduction ou non pour la saison 2016-2017 :

Pierre ZANGIACOMI présente le bilan :

10 séances sur l'année,

310 entrées soit 31 spectateurs de moyenne.

Il s'agit d'une animation mensuelle, entre Besançon et Gray, avec des films à la fois commerciaux ou d'Art et Essai.

Coût : 1550€ pour 10 films, soit 1€ par habitant.

Les entrées sont intégralement reversées à l'organisme gestionnaire, l'Ecran Mobile de la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté.

Reconduction pour un an proposée.

Approuvée à l'unanimité.

III – Personnel communal : recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité:

La délibération n'est finalement plus nécessaire, celle-ci ayant déjà été prise en 2015 pour toute la durée du mandat.

Deux jeunes vont travailler quinze jours chacun pour la commune en job d'été du 18 juillet au 13 août 2016.

Avis favorable à l'unanimité.

IV – Décision sur le projet de périmètre de la communauté de communes du Val Marnaysien :

Le schéma de coopération intercommunale modifiant le périmètre de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) a été arrêté et publié par arrêté préfectoral en date du 30 mars 2016.

Il prévoit que 7 communes de la Communauté de Communes du Val de Pesmes (Chancey, Motey-Besuche, Montagney, Bard les Pesmes, Bresilley, Malans et Chaumerenne) et 7 communes de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois (Villers-Buzon, Corcondray, Corcelles-Ferrières, Etrabonne, Mercey le Grand, Berthelange et Ferrières les Bois) rejoignent la Communauté de Communes du Val Marnaysien.

La commune doit donner un avis sur ce schéma de coopération inter-communal présenté par Mme la Préfète de la Haute-Saône.

Pesmes a fait un recours au Tribunal Administratif pour contester ce projet.

D'autres communes refusent ce choix imposé.

Certains projets de fusion de communes sont évoqués sur Pesmes, Chaumerenne, Broye-Aubigny-Montseugny. Ces communes nouvelles pourraient choisir leur nouvelle ECPI.

Le conseil municipal de Marnay choisit quant à lui de respecter le libre choix individuel de chacune des communes sur leur souhait de rapprochement.

Le Maire propose d'émettre un avis défavorable au projet présenté afin de respecter le choix des communes.

Approuvé à l'unanimité.

V – CCAS : élection de deux nouveaux membres au sein des élus au conseil d'administration :

Le bureau du CCAS doit comporter 6 conseillers et 6 personnes extérieures au conseil.
Pour établir cette parité, il est nécessaire de nommer 2 conseillers supplémentaires ;
Déjà membres : Judith BUGNET, Yves MOUCHOT, Bénédicte THIELLEY et Antonia FERREIRA.

Nouveaux membres : Laurence BOUCHASSON, Bernadette MADIOT

Approuvée à l'unanimité.

VI – Adhésion à l'appel à projets « zéro pesticide en Franche-Comté »:

Dans un souci de simplification et de mutualisation des démarches administratives, la communauté de communes du Val Marnaysien est porteuse pour le compte de 8 de ses communes membres du dossier de marché pour la réalisation du diagnostic et du plan de gestion des espaces publics ainsi que de la sollicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Elle règlera la facture afférente à la réalisation des diagnostics et plans pour les communes partenaires, elle sollicitera la récupération du FCTVA si possible et refacturera à chaque commune le reliquat (subventions déduites).

L'appel à Projets « Zéro Pesticide en FC » apporte 80% de subvention pour la réalisation d'un diagnostic des pratiques des collectivités intéressées et des plans de gestion des espaces publics par un prestataire spécialisé et compétent.

Le coût hors subvention pour MARNAY s'élèvera à 8123,96 € et le coût final à 1623.79 €.

Une convention sera établie avec la communauté de communes.

Cet engagement doit conduire la collectivité à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des produits phytosanitaires et à compléter la formation des agents les plus concernés.

Le Maire propose de valider l'adhésion à l'appel à projet « zéro pesticide en Franche-Comté »

Approuvée à 12 voix pour, 2 abstentions.

VII – SIED 70 : aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, optimisation de l'installation communale d'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication aux abords du terrain de football (B5257) :

2 projets sont concernés :

- Abords du terrain de football :
 - Remplacement d'environ 70 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains. Le coût total de cette opération s'élève à 16279.08 € dont 4129.48 € à la charge de la commune.
 - la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public d'une longueur d'environ 70 mètres. Le coût total de cette opération s'élève à 2702.02 € dont 2143.06 € à la charge de la commune.
 - la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur. Le coût total de cette opération s'élève à 2455.96 € dont 1983.46 € à la charge de la commune.
- Rue de l'Abreuvoir :
 - Renforcement de l'installation d'éclairage public ; coût de l'opération 4938.98 € dont 3910.03 € à la charge de la commune.

- Passage et enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ; coût de l'opération 4899.98 € dont 4118.42 € à la charge de la commune.

Approuvée à l'unanimité

VIII– Délibération concernant une recommandation dans le règlement de l'Eau:

Il est proposé de rajouter dans le Règlement sur l'Eau une recommandation aux usagers pour l'installation d'un réducteur de pression sur leur circuit d'alimentation en eau, pour faire face de manière préventive à tout aléa.

Approuvée à l'unanimité

IX– Questions diverses:

- 11/07/2016 : début des travaux de suppression de la ligne électrique Haute tension du Camping au Monument aux Morts.
- Aménagement de la Route de Gray : Mr GRILLOT a été nommé pour remettre à jour le dossier. Une réunion avec Ingénierie 70 aura lieu le lundi 11 juillet 2016 en Mairie à 17 heures.

Bernard MORCHE alerte une nouvelle fois quant à l'évacuation des eaux de pluie de la route de Gray, où aucune collecte n'est faite. Les eaux de ruissellement se déversent au point le plus bas inondant régulièrement les sous-sols de particuliers. Il souligne également la dangerosité de cette partie de la route de Gray, 20% de la population marnaysienne, où aucun trottoir ne sécurise le passage des piétons, poussettes, ou arrêt de bus.

- Une date sera fixée pour inaugurer le City-Park et terrains de tennis une fois la réception de travaux effectuée.
- Les travaux de réparation de la bache de chloration et son traitement d'étanchéité ont été effectués et réceptionnés cette semaine, ils semblent satisfaisants. Il reste à tester sa parfaite étanchéité avant mise en production.
- Projet éolien : suite au retour par l'Armée d'autoriser (gêne acceptable) les mesures nécessaires à l'avancée du projet et définir les opportunités de développement et une possible étude de faisabilité, une réunion aura lieu en Mairie le lundi 18 juillet à 19h avec Opale Energies Naturelles.
- Commission finances : elle se réunira le mardi 19/07/2016 à 18h30 pour étudier la liste des impayés et leurs poursuites éventuelles.
- Schéma Urbain de Caractère : une réunion est programmée le mardi 28/07/2016 à 18 heures.
- Chantier Salle de Danse : une réunion de chantier a lieu le vendredi 1^{er} juillet 17h30, sur place, avec l'architecte et les entreprises.
- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :
Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Laurence BOUCHASSON a élaboré ce plan communal et demande à définir les responsables du Poste de Commandement Communal (PCC) :

Responsable des Action Communales : Laurence BOUCHASSON, adjointe au Maire
Responsable des actions de protection (diffusion d'alerte, évacuation ERP) : Michaël RIETMAN

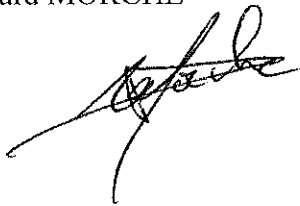
Responsable des actions de soutien (logistique, voirie) : Jean-Louis FASSENET

Responsable des relations avec l'Industrie, l'Agriculture et l'Artisanat : Jérémy RONDOT

Responsable avec la population et le public : Bénédicte THIELLEY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Secrétaire de séance,
Bernard MORCHE



le Maire,
Vincent BALLOT

